Nations Unies S/PV.5419

Conseil de sécurité

Soixante et unième année

Provisoire

5419e séance
Lundi 24 avril 2006, à 10 heures
New York

Président :	M. Wang Guangya	(Chine)
Membres :	Argentine	M. García Moritán
	Congo	M. Ikouebe
	Danemark	M. Faaborg-Andersen
	États-Unis d'Amérique	Mme Wolcott Sanders
	Fédération de Russie	M. Shcherbak
	France	M. Duclos
	Ghana	Nana Effa-Apenteng
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Oshima
	Pérou	M. de Rivero
	Qatar	M. Al-Qahtani
	République-Unie de Tanzanie	M. Manongi
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Johnston
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

06-32214 (F)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l’accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d’inviter en vertu de l’article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Alvaro de Soto, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général.

Il en est ainsi décidé.

J’invite M. de Soto à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l’accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Alvaro de Soto, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général. Je lui donne la parole.

M. De Soto (*parle en anglais*) : Nous assistons à une détérioration du conflit israélo-palestinien qui risque d’être dangereuse. Voyant que le nouveau Gouvernement palestinien n’adhérait pas aux principes du Quatuor, concernant l’abandon de la violence, la reconnaissance du droit de l’État d’Israël à exister et l’acceptation des engagements et des obligations antérieurement contractés, plusieurs grands bailleurs de fonds ont retiré leur appui direct à l’Autorité palestinienne tout en affirmant leur volonté de satisfaire les besoins de base du peuple palestinien. D’autres donateurs se sont déclarés prêts à offrir une contribution financière, et l’action se poursuit dans la région en vue d’obtenir des soutiens. Le nouveau Gouvernement a d’immenses difficultés à assumer ses frais de fonctionnement, et notamment à verser les salaires des fonctionnaires, parmi lesquels figurent les membres des forces de sécurité.

La situation de non-droit, déjà endémique, s’aggrave face aux événements entourant le commandement et le contrôle des forces de sécurité dans le nouveau système ainsi qu’aux dissensions persistantes entre la présidence et le nouveau Gouvernement.

Ces dernières semaines, le Président Abbas a procédé à d’importantes nominations et pris des décisions majeures dans le domaine de la sécurité. De son côté, le Ministre de l’intérieur palestinien a récemment annoncé la création, au sein de son ministère, d’une nouvelle « force spéciale », dont les membres sont issus des services de sécurité existants et de différentes factions et qui a pour mission de « mettre fin au chaos et aux activités illégales dans le territoire palestinien ». Il a également nommé l’un des responsables des Comités de la résistance populaire, qui figure sur la liste des personnes recherchées par Israël, à un poste de responsabilité ou de supervision au sein du Ministère. Depuis, le Président Abbas a annulé cette nomination par ordre présidentiel.

Le chef du bureau politique du Hamas a publiquement déclaré, ce week-end à Damas, que la direction du Fatah « conspirait » dans le but d’empêcher le Hamas de gouverner, et ce dans le cadre d’un « complot » visant à renverser le Gouvernement.

Des responsables du Fatah ont vivement critiqué ces déclarations et rejeté ces allégations, accusant le dirigeant du Hamas d’inciter à la guerre civile. Suite aux marches de protestation et aux accrochages entre les partisans du Fatah et du Hamas de ce week-end, des efforts sont en cours pour essayer d’atténuer les tensions entre le Fatah et le Gouvernement dirigé par le Hamas. Nous allons suivre de près l’évolution de cette expérience nouvelle de cohabitation des Palestiniens. Les luttes politiques, le non-paiement des salaires, la pression militaire et le bouclage des territoires rendent la situation extrêmement explosive et précaire.

Du côté israélien, les négociations sur la formation d’un nouveau cabinet se poursuivent, et le Cabinet devrait être formé dans un avenir très proche. Les discussions relatives à une coalition sont fondées sur le programme présenté par le Premier Ministre par intérim, M. Olmert, dans le discours prononcé la nuit de son élection, dans lequel il a indiqué qu’il avait la ferme intention d’établir les frontières permanentes d’Israël en éliminant des colonies de peuplement à l’est de la barrière de sécurité, en renforçant les plus

grandes colonies de peuplement et en reliant Jérusalem à Ma'ale Adumim.

Le Cabinet provisoire israélien a décrété, le 11 avril, que l'Autorité palestinienne était devenue « une entité terroriste ». Entre autres mesures, Israël a indiqué qu'il ne recevra pas les visiteurs étrangers qui, au cours de la même visite, rencontrent le nouveau Gouvernement palestinien ou des membres du Hamas.

En ce qui concerne la sécurité, il y a eu une augmentation alarmante de la violence depuis le 30 mars. Au moins 29 Palestiniens ont été tués, parmi eux au moins six enfants, et 180 Palestiniens ont été blessés. Au cours de cette même période, 10 Israéliens ont été tués, dont un enfant, et un grand nombre d'autres ont été blessés durant la période considérée. Trois étrangers ont également trouvé la mort dans un attentat suicide perpétré à Tel-Aviv.

Les morts israéliens ont été le résultat de deux attentats suicide, l'un commis à proximité de la colonie de peuplement de Kedoumin au nord de la Cisjordanie le 30 mars, et l'autre dans le centre de Tel-Aviv, le 17 avril. La Brigade des martyrs d'Al-Aqsa a revendiqué le premier attentant, alors que le Jihad islamique a revendiqué le deuxième.

Le Président Abbas a condamné ces deux attaques, tout en exhortant le Quatuor à intervenir pour empêcher une grave détérioration de la situation en matière de sécurité. Néanmoins aucune condamnation n'a été formulée par le Gouvernement palestinien dirigé par le Hamas et les ministres du Cabinet palestinien et leurs porte-parole ont qualifié ces attaques d'actes de résistance légitimes et de légitime défense, ajoutant qu'ils étaient les conséquences naturelles de l'agression et de l'occupation israélienne. Le Gouvernement israélien a tenu l'Autorité palestinienne pour responsable de l'attentat suicide de Tel-Aviv. Israël a renforcé la sécurité en Cisjordanie, a effectué un certain nombre d'arrestations et a pris des mesures pour révoquer les droits de résidence à Jérusalem de trois membres du Hamas siégeant au Conseil législatif palestinien.

Les morts et les blessés palestiniens ont résulté d'une série d'opérations militaires israéliennes, comprenant notamment des frappes aériennes, des tirs d'artillerie et de chars dans le nord de Gaza, des assassinats ciblés et des opérations sur le terrain en Cisjordanie. Les personnes visées étaient accusées par Israël d'être des militants. Toutefois, parmi les tués lors de ces opérations, on compte au moins trois enfants et un policier palestinien. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies, l'armée israélienne a effectué 2 415 tirs de mortier et lancé 62 missiles à l'intérieur de la bande de Gaza au cours des deux premières semaines d'avril. Outre le fait que ces tirs ont coûté la vie à plusieurs personnes, ils ont également endommagé les routes, laissé derrière eux un engin non explosé qui pose un danger pour les civils, et causé un bruit constant qui a entraîné beaucoup de stress pour la population civile à Gaza.

Le Gouvernement israélien a exprimé ses regrets quant aux morts civiles, mais il a indiqué qu'il avait l'intention d'intensifier ses opérations à moins que des mesures ne soient prises pour prévenir les attaques palestiniennes. Israël a indiqué que ses actions sont une réaction à la préparation d'actes terroristes et une riposte aux tirs de roquette effectués depuis Gaza contre le territoire israélien. Au cours de la période considérée, au moins 113 roquettes ont été tirées en direction d'Israël, selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Heureusement aucun blessé n'est à déplorer et il n'y a pas eu non plus de dégâts importants.

L'Autorité palestinienne est confrontée à une crise budgétaire croissante, en raison de la combinaison complexe de différents facteurs. Les revenus de l'Autorité s'écroulent rapidement pour trois raisons principales. Premièrement, des bailleurs de fonds essentiels ont cessé leur appui direct, parce que le Gouvernement ne se conforme pas aux principes énoncés par le Quatuor. Alors que d'autres donateurs ont indiqué qu'ils étaient prêts à fournir un appui financier pour satisfaire les besoins immédiats, aucun appui, pour l'instant, n'a été confirmé ou reçu. Deuxièmement, Israël continue à retenir les revenus fiscaux qu'il perçoit au nom de l'Autorité palestinienne, en arguant de la position politique du Gouvernement palestinien. Israël a néanmoins annoncé qu'il se servira d'une partie de cet argent pour payer l'électricité, l'eau et le carburant dus aux entreprises israéliennes par l'Autorité palestinienne. Troisièmement, le recul de l'activité économique devrait encore réduire les revenus fiscaux intérieurs des Palestiniens.

La crise du système bancaire n'a fait qu'aggraver encore ces problèmes aigus. Cette crise est liée au fait que les banques privées se méfient des risques

politiques que peuvent entraîner les transactions financières dans le territoire palestinien occupé compte tenu de la situation actuelle.

Il ne faut pas oublier que même avant l'élection de janvier, l'Autorité palestinienne était déjà confrontée à des difficultés fiscales en raison de la masse salariale élevée, qui avait atteint un niveau non supportable pour l'Autorité palestinien avant l'entrée en fonctions du nouveau Gouvernement.

À ce jour, l'Autorité palestinienne n'a pas versé les salaires de mars de plus de 150 000 fonctionnaires, dont 70 000 appartiennent aux forces de sécurité. Par conséquent, il y a un risque de voir la situation en matière de sécurité se détériorer. Déjà, certains membres des forces de sécurité ont exprimé leur colère face à la perspective du non-versement de leurs salaires en occupant des bâtiments gouvernementaux. Il y a eu des manifestations de protestation, dont plusieurs devant le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient à Gaza, contre la décision d'interrompre les financements et contre les opérations militaires israéliennes. Les fonctionnaires de la sécurité de l'ONU s'attendent à ce que ces manifestations se multiplient.

Il existe également un risque évident de voir la situation humanitaire se détériorer encore – une détérioration qui pourrait être précédée voire déclenchée par l'aggravation de la crise sécuritaire. Près d'un million de Palestiniens dépendent de l'Autorité palestinienne pour leurs salaires, et les salaires de l'Autorité palestinienne représentent près de 25 % du produit intérieur brut. La crise budgétaire pourrait par conséquent entraîner une augmentation du chômage et de la pauvreté.

Plus important encore, sans revenus supplémentaires, l'Autorité palestinienne risque de ne pas être en mesure de fournir les services essentiels nécessaires pour permettre aux Palestiniens de survivre et pour éviter une crise humanitaire, à savoir les soins de santé, l'assainissement et l'entretien des systèmes d'évacuation des eaux usées, les réseaux d'électricité et d'eau. L'éducation des jeunes palestiniens risque également de pâtir de la situation actuelle, si elle se poursuit, compte tenu du fait que dans 95 % des écoles secondaires, l'éducation est dispensée par des enseignants qui sont payés par l'Autorité palestinienne.

Je voudrais dire un mot ici au sujet des bouclages et de la construction de la barrière. Les bouclages sont le facteur principal de récession de l'économie palestinienne, et on avait bon espoir que la mise en œuvre de l'Accord réglant les déplacements et le passage, du 15 novembre 2005, aurait préparé la voie à une revitalisation économique. Il importe pour toutes les parties concernées d'atténuer la situation humanitaire, les responsabilités israéliennes à cet égard étant bien établies au titre du droit international. Le Conseil rappellera que l'Accord réglant les déplacements et le passage est le fruit de plusieurs mois d'efforts laborieux déployés par l'Envoyé spécial du Quatuor, M. James Wolfensohn, et de l'intervention à la dernière minute du Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, M^{me} Rice. Des six volets de cet Accord, seule la traversée du point de passage de Rafah par des personnes à la frontière sud de Gaza se passe de manière satisfaisante, sous la surveillance de la Mission d'assistance frontalière de l'Union européenne. Le Président Abbas a récemment pris des mesures pour s'assurer que la sécurité à la frontière relève de l'autorité présidentielle.

Le point de passage de Karni – un autre volet de l'Accord réglant les déplacements et le passage – a rouvert ce mois-ci, mais pour un nombre de jours déterminé. Cela a en quelque sorte apaisé la crise provoquée à Gaza. Le nombre de camions exportant chaque jour des produits de Gaza par Karni entre le 1er et le 14 avril était en moyenne de sept, alors que l'objectif prévu dans l'Accord de novembre dernier est de 150. Les stocks de denrées alimentaires de base seraient rapidement épuisés si Karni était fermé. Toutefois, Kerem Shalom est ouvert pour l'importation de produits alimentaires de base venant de l'Égypte; mais, à l'évidence, aucun produit n'est exporté par Kerem Shalom.

En Cisjordanie, au dernier décompte, 476 points de contrôle ont été recensés. Au lendemain de l'attentat-suicide à la bombe survenu à Tel-Aviv la semaine dernière, les mesures déjà prises pour diviser la Cisjordanie en zones distinctes ont été renforcées.

Le Cabinet israélien a également décidé d'accélérer la construction du mur autour et à l'intérieur de Jérusalem, malgré l'avis consultatif de la Cour international de Justice. La Haute Cour de justice israélienne a récemment rejeté une pétition contre la construction de la barrière à Jérusalem-Nord.

Je voudrais passer brièvement aux faits survenus au Liban, sur lesquels le Conseil a entendu à la fin de la semaine dernière le Premier Ministre Siniora (voir S/PV.5417). Le cinquième cycle du dialogue national s'est déroulé le 3 avril pour examiner la question de la présidence. Les participants au dialogue s'efforceront de parvenir à un accord sur la question avant le 28 avril, date de tenue de la prochaine session du dialogue. Si aucun accord n'est possible, la question sera retirée de l'ordre du jour, et les participants porteront leur attention sur les armes du Hezbollah.

Comme cela a été indiqué lors du dernier exposé devant le Conseil, et comme le Premier Ministre Siniora l'a déclaré au Conseil dans son allocution le 21 avril, les dirigeants libanais sont parvenus à un accord sur un certain nombre de questions importantes. Nous encourageons les amis et voisins du Liban à l'appuyer dans l'application de ces décisions approuvées au niveau national.

Nous saluons également et encourageons les efforts du Liban visant à la réforme économique et sociale et sa détermination de mener à bien la tâche redoutable mais essentielle qui consiste à améliorer les résultats de son économie et alléger le fardeau de sa dette.

Le Sud-Liban a connu des tensions, mais la situation est dans l'ensemble stable. Nous nous félicitons de la réduction importante des survols israéliens au nord de la Ligne bleue durant la période considérée et espérons que des efforts accrus seront déployés pour faire cesser les violations aériennes. Les tensions régionales continuant d'augmenter, toutes les parties doivent faire preuve de la plus grande retenue et respecter pleinement la Ligne bleue afin de maintenir le calme relatif qui prévaut actuellement et que toutes les parties disent rechercher.

Je voudrais ajouter que le 13 avril, le Liban a célébré le trente-et-unième anniversaire du début de sa guerre civile longue et dévastatrice. Il est approprié que les dirigeants libanais se soient réunis ce jour-là pour renouveler leur détermination de prévenir une reprise de la violence et de s'engager de nouveau à régler par le dialogue les questions d'intérêt national. Nous continuons à appuyer les Libanais dans leurs efforts pour dégager un consensus par ces moyens et pour mettre en œuvre les décisions prises dans le cadre du dialogue national.

Pour terminer, je voudrais brièvement revenir à la situation en Israël et dans le territoire palestinien occupé, où les problèmes sécuritaires, humanitaires et politiques s'aggravent.

Le premier défi est de stabiliser les conditions de sécurité. À cet égard, la responsabilité principale incombe absolument aux parties. Je voudrais saisir cette occasion pour réitérer la condamnation par le Secrétaire général de l'attentat-suicide perpétré la semaine dernière contre des civils à Tel-Aviv et son appel à l'Autorité palestinienne pour qu'elle prenne une position publique claire contre ces actes de terrorisme qui ne sauraient aucunement être justifiés. Les autorités responsables doivent prendre des mesures fermes pour prévenir ces attentats et les attaques à la roquette. L'anxiété actuelle que suscitent les forces de sécurité palestiniennes introduit un élément d'incertitude quant à l'organe qui est chargé de la responsabilité du maintien de l'ordre public au sein de l'Autorité palestinienne. Il faut d'urgence établir une coordination plus étroite entre les différents organes chargés de la sécurité.

Le Secrétaire général a appelé le Gouvernement israélien à veiller à ce que ses actions militaires soient proportionnées et qu'elles ne mettent pas en danger la population civile. Les deux parties doivent respecter leurs obligations au titre du droit international et s'abstenir de tout acte qui aggraverait encore la situation et mettrait en péril la vie des civils.

Le deuxième défi est de répondre aux besoins essentiels du peuple palestinien. L'ONU mène à bien un large éventail d'activités sur tout le territoire palestinien occupé. À la lumière des faits actuels, il est probable que ces activités prennent de l'ampleur. Les entités des Nations Unies continueront de s'acquitter de leurs responsabilités au mieux de leurs capacités, conformément à leurs mandats respectifs. Ce faisant, les programmes et institutions des Nations Unies continueront leurs échanges avec leurs homologues de l'Autorité palestinienne afin de veiller à ce que nous servions les intérêts de la paix et répondions aux besoins du peuple palestinien aussi efficacement que possible. Les contacts politiques et diplomatiques pourraient se faire à la discrétion du Secrétaire général.

Une intensification des activités des organisations non gouvernementales et des organismes des Nations Unies ne saurait toutefois combler le vide qui serait créé si l'Autorité palestinienne n'était plus à même de

fournir les services de base qu'elle fournit à l'heure actuelle. Un grand nombre de donateurs importants ne transfèreront plus de fonds à l'Autorité palestinienne mais expriment leur désir de veiller à ce que les besoins fondamentaux du peuple palestinien soient satisfaits. Toutefois, l'Autorité palestinienne fournit la majeure partie des services de base irremplaçables qui sont nécessaires pour éviter une crise humanitaire, et on peut se demander s'il est vraiment nécessaire de remplacer l'Autorité palestinienne dans ces fonctions. La plupart des Palestiniens, par exemple, reçoivent leurs soins médicaux d'infirmières et de médecins payés par l'Autorité palestinienne dans des hôpitaux et des centres médicaux appartenant à l'Autorité palestinienne. L'ONU continuera à collaborer avec toutes les parties prenantes en vue de trouver le moyen de satisfaire les besoins des Palestiniens.

Le troisième défi consiste à reconnaître que les deux parties ont pris des trajectoires différentes de celles qu'elles avaient empruntées lorsque la Feuille de route a été rédigée par le Quatuor et approuvée par le Conseil de sécurité. Bien des choses se sont passées sur le terrain entre-temps. Il n'est pas exagéré de dire que les perspectives d'un règlement prévoyant deux États tel qu'envisagé dans la Feuille de route se sont amoindries, en raison de plusieurs facteurs. Il y a notamment eu le changement de cap radical de la part du nouveau Gouvernement palestinien, qui s'est dissocié des principes acceptés depuis longtemps par l'Organisation de libération de la Palestine au nom du peuple palestinien, et l'incapacité de ce Gouvernement à respecter les principes formulés par le Quatuor. Dans le camp israélien, nous continuons d'assister à la création de faits accomplis sur le terrain, notamment l'élargissement des colonies de peuplement et la construction de la barrière selon un tracé qui ne suit pas les frontières de 1967, ce qui suscite de graves préoccupations quant à la question de savoir s'il sera un jour possible de réaliser un État palestinien viable et d'un seul tenant.

Nous devons faire face à cette nouvelle situation avec un juste dosage de strict respect des principes de base et de créativité afin de répondre à une réalité qui évolue très rapidement. Le Secrétaire général a invité les responsables du Quatuor à se réunir à New York le 9 mai afin de discuter de ces importantes questions. Ils seront rejoints par d'importants partenaires régionaux. Nous tiendrons le Conseil informé, comme toujours.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. de Soto de son exposé.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 35.